

RESOLUTIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EXERCICE 2025

* * * * *

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture :

- Du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et les états Financiers relatifs à l'exercice 2025.
- Des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société relatifs à l'exercice comptable 2025.

Approuve le rapport du Conseil d'Administration et les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, prend acte et approuve les conclusions dudit rapport.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2025.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que l'exercice 2025 fait ressortir un bénéfice net de **26 980 207,709** dinars tunisien.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve et décide l'affectation proposée par le conseil d'administration comme suit :

RUBRIQUES	MONTANT
Resultat de l'exercice 2025	26 980 207,709
RESULTAT REPORTE 2024	45 274 166,603
SOUS TOTAL 1	72 254 374,311
RESERVE LEGALE	3 612 718,716
RESTE	68 641 655,596
RESERVES POUR REINVESTISSEMENT EXONERE 2025	-
DIVIDENDE	11 000 000,000
RESERVES GENERALES	1 000 000,000
FONDS SOCIAL	650 000,000
RESULTAT REPORTE 2025	55 991 655,596

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe ainsi le montant du dividende à 0,550 dinars par titre totalement soumis à la retenue à la source conformément à la réglementation en vigueur

La date de détachement de ces dividendes est fixée pour le 15 Mai 2026 et celle de la mise en paiement est fixée pour le Mardi 19 Mai 2026.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe :

- Un montant annuel brut de 10 000. Dinars au titre de l'exercice 2025 à allouer par membre du conseil d'Administration
- Un montant annuel brut de 20 000 dinars au titre de l'exercice 2025 à allouer au président du conseil d'Administration
- Un montant annuel brut de 10 000 Dinars au titre de l'exercice 2025 à allouer à chaque membre des comités émanant du conseil d'administration de Tunis Re y compris le Président du Conseil d'Administration lorsqu'il est membre d'un comité

Les membres appartenant à plus d'un comité ne peuvent bénéficier que d'une seule rémunération calculée sur la base d'un seul comité de leur choix

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION :

Sur proposition du comité d'audit et du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat, du cabinet KPMG en tant que commissaire aux comptes de la « Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » représenté par Madame Emna Rachikou pour les exercices 2026, 2027 & 2028.

Cette nomination prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos du 31 Décembre 2028.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au représentant légal de la société ou son représentant pour l'accomplissement de toutes les formalités légales et de la publicité des présentes.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité